



Toulouse, le 29/11/2023

COMPTE RENDU DU CA

Présences : Paula Perrier, Emma Labourbe, Ines Chalet, Sixtine Ongena, Jules-Ian Barnavon, Achille Caute, Elise Crepu, Sarah Cavallo, Margot Cormouls-Houles, Louis BRIAL, Claire Darbois, Kévin Barge, Naia Payelle, Sara Rool, Emilie Combres, Nina Moser

ORDRE DU JOUR

1. Changement de banque
2. Nouvelle demande de subvention du club Jeux

I. CHANGEMENT DE BANQUE

La question de changer de banque pour des raisons écologiques se posent depuis le début de l'année. Après beaucoup d'échange entre les trésoriers de l'Amicale et le crédit coopératif, l'Amicale est aujourd'hui prête à changer de banque et abandonner alors la banque actuelle : la Société Générale.

En effet, la Société Générale est une des banques les plus polluantes, car elle investit principalement dans les énergies fossiles, armement, pesticides de synthèse, paradis fiscaux...

Avec le crédit coopératif, l'Amicale a le pouvoir d'investir dans l'économie sociale et solidaire (logements sociaux, développement durable, handicap...). Ainsi, avec ses investissements, la banque parvient à avoir une empreinte 4 fois plus basse que la moyenne (et 5 fois plus basse que la Société Générale).

L'Amicale serait le premier BDE adhérent, mais le crédit coopératif a garanti qu'il n'y aurait aucun problème pour eux à gérer un budget aussi gros. Les alumnis sont déjà chez eux et on espère que d'autres BDE suivront notre mouvement.

En quittant la Société Générale, l'Amicale n'aura plus de subvention à l'année (l'Amicale avait 3000 euros par an avec la Société Générale).

Cependant, l'Amicale peut faire fructifier son épargne, et ainsi remplacer l'argent de la subvention à l'année. En effet, en ouvrant des livrets on peut atteindre 2300 euros de bénéfices en un an.

Au niveau de la tarification, l'Amicale paye 13 euros à la Société Générale par mois. Le crédit coopératif s'aligne presque sur les tarifs en proposant un montant de 19-20 euros par mois.

Enfin, pour le fonctionnement, c'est le même qu'avec la Société Générale.

L'Amicale vote alors pour changer de banque vers le crédit coopératif en mars.

Votes : 17 en faveur, 0 « contre », 0 abstention

Résultats : Point accepté

II. NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB JEUX

En début d'année, le club Jeux avait de l'argent sur leur compte en banque. Cependant, ils ne savaient pas que cet argent allait être récupéré en début d'année pour constituer les fonds de roulement de tous les clubs. Ils ont alors acheté de nouveaux jeux en pensant que cet argent leur appartenait.

Ils avaient eu une cotisation de 275 euros pour diverses dépenses dont le financement de soirée, activités et moment de cohésion du club.

Ils demandent alors que les 275 euros de subventions soit dédiés à l'achat de nouveaux jeux, pour rembourser ceux déjà commandés.

2023

Ils demandent également 50 euros de subvention supplémentaire pour des achats divers, car ils n'avaient pas prévu de

Votes : 5 en faveur, 8 « contre », 3 abstentions

Résultats : Point refusé

2023

REUNION GENERALE

**Emilie Combres
Président de l'Amicale**

&

**Sixtine Ongena, Jules-Ian Barnavon
Secrétaires**